

Voiture 100% électrique

Proposition commerciale véhicule neuf N°31491

Date de création 30/09/2023 | Prix indicatif | Imprimée le 30/09/2023

> Vos informations personnelles

Nom **taxirama SITE INTERNET**
Client Taxi ou société de taxi

N° client 10664

Adresse de contact et de livraison

Adresse 4 rue de belfort
Code postal 92110
Ville Clichy
Pays FRANCE

Adresse de facturation

Adresse 4 rue de belfort
Code postal 92110
Ville Clichy
Pays FRANCEEmail ventevehicules@taxirama.fr
Téléphone
Mobile

> Description du véhicule *



TOYOTA - bZ4X 11kW 2WD Pure Business

Carrosserie	Tout-Terrain	Type de boîte	Automate à fonct. Continu
Énergie	Courant électrique	CV Ch DIN CO2	5 204 -
Nb de portes	5	N° de série	-
Code du véhicule	-		
Couleur	noir metal		
Garniture	sellerie simili		
Extension de garantie	Aucune extension de garantie		

Prix du véhicule hors options	42 416,67 € HT	TVA 8 483,33 €	50 900,00 € TTC
-------------------------------	----------------	----------------	-----------------

Date tarif 01/09/2023

Options et Packs	700,00 € TTC
Accessoires	1 551,44 € TTC
Frais annexes	13,76 €
Participation commerciale	-6 175,20 € TTC

Voir les détails pages suivantes

Prix total du véhicule	39 160,63 € HT	TVA 7 829,37 €	46 990,00 € TTC
------------------------	----------------	----------------	-----------------

Prix à payer	46 990,00 € TTC
--------------	-----------------

Proposition commerciale véhicule neuf N°31491

1/2

*Renseignements indicatifs susceptibles d'être modifiés en fonction de la législation en vigueur et des informations du constructeur. Ils ne peuvent engager la responsabilité contractuelle du vendeur ou de son éditeur de logiciel.

> Détails des options et packs *

noir metal	0,00 € TTC
sellerie simili	0,00 € TTC
Peinture métallisée	700,00 € TTC
Aucune extension de garantie	0,00 € TTC

Total options et packs 700,00 € TTC

> Détails des accessoires

MLAD106	KIT ACCESSOIRES ET FOURNITURE INSTALLATION	Offert	36,00 € TTC
MMT105	MONTAGE TAXIMETRE + IMPRIMANTE + LUMINEUX	Offert	356,40 € TTC
MAL105	PLAQUE MINERALOGIQUE - TRANSPLAC SIV DEP 75	Offert	46,80 € TTC
MMV102	VERIFICATION APRES INSTALLATION	Offert	60,00 € TTC
VBASWSBZ4X	BANCAREL - Seat Wear Sellerie amovible en Simili pour Toyota BZ4X		1 052,24 € TTC

Total accessoires 1 551,44 € TTC

> Détails des frais annexes *

Carte grise - taxe de gestion	11,00 €	Bonus/Malus CO2	0,00 €
Carte grise - frais acheminement	2,76 €	Malus au poids	0,00 €

Montants susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur à la date d'immatriculation et des données techniques définitives fournies par le constructeur

Total frais annexes 13,76 €

> Détails de la participation commerciale

Remises commerciales -6 175,20 € TTC

Total participation commerciale -6 175,20 € TTC

30/09/2023

Spécifications

TOYOTA - bZ4X 11kW 2WD Pure Business



Couleur :	noir metal	CV Ch DIN :	5 204
Garniture :	sellerie simili	Transmission :	Automate à fonct. Continu
Garantie :	Aucune extension de garantie	Nb portes :	5
Type :	Véhicule particulier	Finition :	Pure Business
Carrosserie :	Tout-Terrain		
Energie :	Courant électrique		
Echappement :	pas d'information		

Options et Packs

Peinture métallisée	700,00 € TTC
Aucune extension de garantie	0,00 € TTC
Total options et packs	700,00 € TTC

Equipements de série

1 prise 12V et 3 prises USB AV
2 Prises USB à l'AR
Ajustement automatique des phares
Allumage automatique des feux
Antenne de toit type requin
Banquette AR rabattable 60/40
Barres de toit longitudinales
Becquet AR
Buses de lave-glace dégivrantes
Câble de recharge avec prise type 2 (mode 3)
Câble de recharge pour prise domestique (type 2, mode 2)
Chargeur à induction
Chargeur embarqué 11 kW
Climatisation à régulation automatique bizona
Coffre à ouverture et fermeture électriques
Coffre à ouverture et fermeture électriques
Combiné d'instrumentation avec vision "tête haute" de 7"
Coques de rétroviseur extérieur noir laqué
Direction électrique motorisée (RP-EPS)
Essuie-glace AV à détecteur de pluie
Fermeture centralisée avec commande à distance et verrouillage automatique des ouvrants en roulant

30/09/2023

Feux antibrouillard AR
 Feux clignotants, feux de position à LED et feux de stop AR à LED
 Feux de route à LED triple projecteurs adaptatifs
 Frein de stationnement électrique
 Indicateur de sous-gonflage des pneus
 Insert de bouclier inférieur AV noir
 Insert de capot et passages de roue noir mat
 Jantes alliage 18" Séquoia
 Kit anti-crevaison
 Kit de sécurité
 Lunette AR surteintées
 Pare-brise dégivrant
 Poignées de portes extérieures couleur carrosserie
 Pompe à chaleur
 Précâblage attelage
 Préconditionnement de l'habitacle à distance
 Programme "Beyond Zero Academy"
 Rétroviseur intérieur électrochromatique
 Rétroviseurs extérieurs électriques, dégivrants, et rabattables automatiquement avec rappel de clignotants
 Sacoche de rangement pour le câble de recharge
 Sellerie en tissu/cuir synthétique noir
 Services connectés MyT
 Seuils de portes en aluminium
 Siège conducteur à réglage lombaire électrique
 Siège conducteur coulissant à réglages électriques 8 positions
 Siège passager coulissant à réglages manuels 6 positions
 Sièges AV chauffants
 Système d'alarme avec fonction double verrouillage
 Système d'appel d'urgence automatique "E-Call"
 Système d'assistance au démarrage en côte (HAC)
 Système d'avertissement acoustique d'approche du véhicule (AVAS)
 Système de freinage régénératif renforcé
 Système d'ouverture/fermeture et démarrage sans clé "Smart Entry & Start"
 Systèmes Toyota T-Mate Système de sécurité précollision avec détection des véhicules, piétons, cyclistes, motocyclistes, actif également dans les intersections et dans le cadre d'une collision frontale, Alerte de franchissement de ligne avec aide au maintien dans la voie et assistant de trajectoire, Régulateur de vitesse adaptatif intelligent, Lecture des panneaux de signalisation avec imiteur de vitesse, gestion automatique des feux de route, Système d'aide aux manoeuvres d'évitement d'urgences
 Tapis de sol
 Toyota Smart Connect Plus Aide à la sortie sécurisée, Système de feux de route adaptatif (AHS), Avertisseur d'angle mort (BSM), Assistant visuel de conduite (DMC), Système de rappel pour les sièges AR (RSRS)
 Vitres AR surteintées
 Vitres électriques AV et AR à fonction anti-pincement avec descente et remontée à impulsion
 Volant multifonction 3 branches, réglable manuellement en hauteur et profondeur

Caractéristiques moteur

TAXIRAMA, S.A.S. au capital de 100 000 euros. RCS Nanterre 527 546 261 - TVA intracommunautaire : FR 84 527 546 261.

Siège social : 22-28 Henri Barbusse - 92110 Clichy

30/09/2023

Nombre de cylindres :	0	Couple :	265 tr/min
Nombre de soupapes par cylindre :	0	Ch DIN :	204
Cylindrée :	0 cm3	CV :	5

Performance

Vitesse maximum :	160 km/h
Accélération 0/100km/h :	7,5 Sec.

Transmission

Transmission :	Traction avant
Nb de vitesses :	1
Segmentation :	SUV de luxe

Consommation et émissions CO2

CO2 WLTP	CO2 NEDC	
-	0 g/km	
Consommations de carburant WLTP		
Consommation mixte	Consommation basse vitesse	Consommation moyenne vitesse
-	-	-
Consommation haute vitesse	Consommation extra-haute vitesse	
-	-	
Consommations de carburant NEDC		
Consommation mixte	Consommation urbaine	Consommation extra-urbaine
0 l/100 km	0 l/100 km	0 l/100 km

Dimensions

Nombre de sièges :	5	Poids à vide - PVOM :	1970 Kg - 2045 Kg
Empattement :	2850 mm	Largeur du véhicule :	1860 mm
Longueur du véhicule :	4690 mm	Hauteur du véhicule :	1650 mm
Volume coffre min.	452 Litres	Volume coffre max. :	0 Litres

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE VEHICULES TAXIRAMA – 22, rue Henri Barbusse – 92110 Clichy S.A.S au capital de
100.000 € RCS de Nanterre n° 527546261 Immatriculée à la TVA sous le n° FR84527546261**

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont applicables à l'ensemble des ventes de Véhicules conclues entre TAXIRAMA et le Client, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par TAXIRAMA, qui sont régis par leurs propres conditions. Elles ont été portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion de la vente et figurent expressément à la suite du Bon de Commande adressé par TAXIRAMA au Client, contresigné par le Client. Toute Commande emporte acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 1 - Véhicule objet de la vente

Le Véhicule objet de la vente est décrit sur le Bon de Commande adressé au Client. Ce Véhicule a été choisi préalablement par le Client. Les photographies illustrant les produits sur le site TAXIRAMA.fr sont indicatives et ne font pas partie du champ contractuel.

Article 2 - Acceptation des CGV

Tout Bon de Commande adressé par TAXIRAMA au Client, retourné signé par le Client à TAXIRAMA, emporte de sa part son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Le Client est informé et accepte que TAXIRAMA négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du Véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du Véhicule désigné dans le Bon de Commande.

Article 3 - Prix

3.1 Prix stipulé au Bon de Commande

Le prix du Véhicule tel que figurant sur le Bon de Commande de TAXIRAMA adressé au Client s'entend TTC et comprend de manière détaillée :

- Le prix du Véhicule décrit avec ses équipements de série,
- Les options décrites
- Les choix de garniture et couleur du véhicule
- Les Accessoires
- Les éventuels frais de transport si le Client souhaite une livraison autre qu'à l'Etablissement de TAXIRAMA sis 8 Rue de Belfort – 92110 Clichy
- L'éventuel bonus ou malus lié aux émissions de Co2.

3.2 Dispositifs Gouvernementaux

Les bonus ou malus éventuels liés aux émissions de CO2 du Véhicule ou autres dispositifs gouvernementaux indiqués sur le Bon de commande sont présentés sous réserve d'application par les administrations. Ces mesures gouvernementales s'appliquant au moment de l'immatriculation du véhicule, TAXIRAMA n'est pas en mesure de savoir à l'avance si ces frais seront toujours en vigueur au moment de l'immatriculation. TAXIRAMA ne pourra être tenu pour responsable de la suppression ou de la modification de ces dispositifs.

3.3 Carte grise

Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du Véhicule, du niveau d'émission de CO² du Véhicule et du lieu de résidence du Client au moment de son Immatriculation. Son montant sera à acquitter par le Client, en sus du Prix stipulé en 4.1.

Le montant indiqué sur le Bon de Commande n'est qu'indicatif et est soumis aux taxes en vigueur au moment de son immatriculation.

Article 4 - Acompte

En confirmation de la présente commande le client remet au vendeur un chèque au titre d'« **Acompte** » à l'ordre de TAXIRAMA. L'**acompte** implique un engagement ferme des deux parties. Par conséquent, l'obligation d'acheter pour le Client et celle de fournir Véhicule pour TAXIRAMA. Il n'y a aucune possibilité de dédit. Dans le cas contraire l'une ou l'autre des parties pourra être redevable de « dommages et Intérêts ».

Article 5 - Modalités de paiement

Le règlement du solde dû se fera exclusivement, soit par chèque de banque certifié lors de la mise à disposition du Véhicule et libellé à l'ordre de « TAXIRAMA », soit par virement bancaire, lequel devra apparaître sur le compte bancaire de TAXIRAMA au plus tard la veille de la prise de livraison du Véhicule par le Client.

Article 6 - Livraison

La livraison du Véhicule s'effectuera à l'Etablissement de TAXIRAMA sis 8 Rue de Belfort – 92110 Clichy durant ces horaires d'ouverture habituels.

Dans le cadre d'un achat en « province » la livraison s'effectuera obligatoirement en France Métropolitaine hors Corse et îles. Dans ce cadre, TAXIRAMA mandatera une personne de son choix pour conduire le Véhicule du parc de stockage à l'adresse choisie par le client, le Véhicule pourra donc avoir jusqu'à 300 km au compteur. Les frais inhérents à la livraison hors des Etablissements Taxirama sont à la charge du Client.

La date de livraison du Véhicule est indiquée au Bon de Commande. Cette date n'est qu'indicative, TAXIRAMA ne pouvant garantir les délais de fabrication et/ou de livraison ceux-ci étant de la responsabilité du Constructeur.

Le client s'interdit en conséquence expressément d'exercer tout recours contre TAXIRAMA fondé sur un retard du constructeur, que ce soit au titre de perte d'exploitation ou tout autre préjudice.

La livraison est soumise à l'obtention de l'immatriculation définitive du véhicule. En cas de défaut du client des conditions de l'article 9, le Client ne pourra exercer aucun recours que ce soit au titre de perte d'exploitation ou tout autre préjudice.

Article 7 - Modalités de mise à disposition

Lorsque le Véhicule est prêt à être mis à la disposition du Client, TAXIRAMA en informe le Client en le contactant directement par téléphone et en lui adressant un message électronique.

Sans réponse du Client dans un délai de 2 jours calendaires à compter de l'appel ou du message électronique susvisé, TAXIRAMA informera le Client par lettre recommandée avec accusé de réception de la mise à disposition du Véhicule.

Sauf cas de force majeure, le Client s'engage à prendre possession du véhicule au plus tard 7 jours calendaires après avoir été informé de sa Mise à disposition. Dans le cas contraire des frais de « Garde » de 15 euros HT par jour seront facturés au client, sauf accord préalable des parties,

Article 8 – Garantie commerciale

Tous les Véhicules sont garantis par la garantie « constructeur ». Le contenu, l'étendue et les modalités de mises en œuvre de la garantie sont précisés soit dans le carnet de garantie du constructeur fourni avec les Véhicules livrés par TAXIRAMA, soit sur le site internet du constructeur ou dans son réseau. Le Client est informé qu'il bénéficie en outre des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui.

En aucun cas le Client ne pourra prétendre à un recours contre la société TAXIRAMA en cas de décision du « Constructeur » de la non prise en charge sous garantie.

La date de départ de Garantie est de la responsabilité du Constructeur. Taxirama ne pourra en aucun être tenu responsable de la dite « date de départ ».

Article 9 - Immatriculation du véhicule

Le Client s'engage alors à fournir à TAXIRAMA tous les documents nécessaires afin d'obtenir l'immatriculation définitive du véhicule. La liste des documents à remettre est fournie au client à la signature du Bon de Commande.

En cas de non-communication des différents documents 7 jours calendaires avant la date de livraison prévisionnelle, le Client pourra voir sa livraison repoussée.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE VEHICULES TAXIRAMA – 22, rue Henri Barbusse – 92110 Clichy S.A.S au capital de 100.000 € RCS de Nanterre n° 527546261 Immatriculée à la TVA sous le n° FR84527546261

Article 10 - Indisponibilité du Véhicule

Si le Véhicule commandé par le Client devait être indisponible, TAXIRAMA sera considérée comme ayant satisfait à ses obligations en fournissant au Client un Véhicule dont les qualités substantielles et le prix sont équivalents. Le Client pourra dans ce cas refuser ce Véhicule, dans un délai de huit (8) jours calendaires, et se voir rembourser ses arrhes.

Article 11 - Modifications des caractéristiques du Véhicule

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du Véhicule commandé seraient modifiées par le constructeur à la suite de modifications liées à l'évolution technique, sans augmentation du prix ni altération de qualité, conformément aux dispositions de l'article R.132-2-1, V°) du Code de la Consommation, le Véhicule livré par TAXIRAMA pourra être un Véhicule dont les qualités substantielles sont équivalentes à celui commandé, étant précisé que le Client a disposé de la possibilité de mentionner sur le Bon de Commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

Article 12 - Stock

Le Client est informé que, pour les Véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

Article 13 - Reprise

Dans l'hypothèse où le véhicule précédent du Client fait l'objet d'une reprise par TAXIRAMA, seront déduits du prix de la reprise les frais éventuels de réparation portant sur le véhicule, qui seraient intervenus après l'expertise faite par TAXIRAMA.

La carte grise du véhicule repris doit être au nom du Client, le véhicule doit être en état de fonctionnement le jour de livraison (il doit rouler par ses propres moyens). Pour valider la transaction, le Client devra transmettre à TAXIRAMA les éléments suivants :

- - Carnet d'entretien du véhicule ;
- - Carte grise du véhicule ;
- - Carte d'identité de son propriétaire ;
- - Justificatif de domicile du propriétaire du véhicule de moins d'un mois ;
- - Certificat de non-gage.

Le Client devra signer les certificats de cession et de non-gage pour valider la transaction.

Le Client s'engage à permettre à TAXIRAMA de procéder à toute vérification utile sur le véhicule, à son inspection complète et à un essai éventuel sur route.

Il est expressément convenu qu'en cas d'annulation ou de résolution du contrat de vente principal, le Client se verra remboursé du montant de la valeur de la reprise contractuellement fixée du ou des véhicules repris, le ou les précédents véhicules repris par TAXIRAMA seront définitivement acquis par TAXIRAMA.

Article 14 - Assurances

Le Client s'engage à assurer son Véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison. TAXIRAMA Ne délivrera pas le véhicule en cas de défaut d'assurance.

Article 15 - Réserve de propriété

Le Véhicule ne devient la propriété du Client qu'après complet paiement du Prix et des accessoires. Cette clause de réserve de propriété a été portée à la connaissance du Client lors de la signature du Bon de Commande et par conséquent, avant la livraison du Véhicule.

Article 16 - Cas de force majeure

TAXIRAMA ne sera tenue pour responsable envers le Client ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour

cause de force majeure et plus particulièrement d'incendie, d'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles.

En cas de force majeure, la livraison par TAXIRAMA au Client sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que le Client ne puisse exiger une quelconque indemnité à l'autre partie.

Article 17 – Médiation

En cas de litige entre les parties, celles-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, le litige opposant un client au Vendeur sera porté devant les juridictions dont dépend le siège social de TAXIRAMA.

Article 18 - Protection des données à caractère personnel et démarchage téléphonique

Les informations personnelles (nom, prénom, email, téléphone, code postal) communiquées par le client sont indispensables au traitement de sa demande.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). TAXIRAMA est détentrice des informations concernant le client. Le client peut à tout moment faire une demande auprès de TAXIRAMA afin de savoir quelles informations sont en sa possession, s'opposer à leur traitement, les faire modifier ou supprimer, et ce en s'adressant à 8 Rue de Belfort, 92 110 Clichy. Les données collectées ne sont pas commercialisées.

Fait à Clichy le,

Nom Prénom du signataire

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »